



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal
du lundi 19 janvier 2015 à 19h00

Ordre du jour :

0. HUIS CLOS : Naturalisations (12 dossiers)
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
 - 3a) Communications
 - 3b) Réponses aux suspens du Conseil municipal
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport des délégués au football-club Grand-Saconnex
 - 4.2 Rapport de la commission prévention, sécurité concernant le courrier du 16.10.2014 relatif aux cambriolages au parking à caravanes de la route de Colovrex
5. Projets de délibérations : néant
6. Propositions du Conseil administratif
7. Route des Nations et grands travaux
8. Motions
9. Résolution
 - 9.1 Projet de résolution « pour l'information et la levée du secret sur les négociations de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS-TISA)
10. Questions des Conseillers municipaux
11. Propositions des Conseillers municipaux
 - 11.1 Approbation du calendrier des séances – 1^{er} semestre 2015
 - 11.2 Autres propositions
12. Communications et divers
 - 12.1 Agenda
 - 12.2 Autres communications

Sont présents :

Mmes et MM. Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) (dès 19h10) - M. Gérard BISE - (VERTS) - Francisco BRADLEY (VERTS) (dès 19h10) - Laurence BURKHALTER (SOC) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Raymond CHABRY (PLR) - M. Christophe CHOLLET (UDC) - Ana COUTINHO (PLR) – Pierre ECKERT (VERTS) (dès 20h20) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) - Alvina GARCIA (VERTS) – Peta GIROD(PDC) - Francine MAMIN-TISSOT, Secrétaire (PDC) - Patrick HULLIGER (UDC) - Laurent JIMAJA, (VERTS) - Olivier LEGERET (PLR) - Philippe METTRAL (PDC) (dès 20h45) - Eliane MICHAUD ANSERMET, Vice-présidente (UDC) - Antoine ORSINI, Président, (PLR) (dès 20h00) -Claudine PERROTIN DURET (PLR) - Michel POMATTO, (SOC)- Eric PORTIER, (GAG) (dès 19h05) – Sandra PORTIER, (GAG) – M. Mirko RIGHELE (PLR) (dès 20h00)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif
M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Véronique CATILLAZ, procès-verbaliste

0. Huis clos : Naturalisations

(Présidente a.i. : E. MICHAUD ANSERMET)

2 dossiers sont approuvés par 19 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.
1 dossier est approuvé par 19 « oui » et 1 abstention.
6 dossiers sont approuvés par 22« oui », soit à l'unanimité des membres présents
3 dossiers sont approuvés par 21 « oui » et 1 abstention.

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité des membres présents**, de demander au bureau d'écrire un projet de résolution destiné au Service des Naturalisations lui demandant de mieux préparer les dossiers des candidats et d'obtenir une indemnisation pour les séances supplémentaires de la commission des naturalisations, dues à la surcharge de travail pour rattraper le retard dudit Service.

A la demande de M. HULLIGER, Président de la commission des naturalisations, le Conseil municipal accepte, **par 19 « oui », 2 « non » et 2 abstentions**, une séance supplémentaire du Conseil municipal uniquement destinée à traiter les dossiers en attente (43 à ce jour). Cette séance est fixée au mardi 17 février 2015, à 19h00, à la salle communale des Délices.

Mme MICHAUD ANSERMET rend la présidence à M. ORSINI.

Le Président ouvre la séance publique à 20h00.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2014

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations :

- Inauguration du Salon de la Haute Horlogerie à Palexpo
- Vœux à la population
- Repas des Présidents des sociétés communales
- Repas des Aînés à Palexpo

Courriers :

Mme MICHAUD ANSERMET donne lecture du courrier de Mme PAHUD-WETHLI du 11 décembre 2014, concernant les décorations de Noël (*annexe 1*).

M. POMATTO se souvient que des remarques avaient déjà été faites l'année dernière et il a entendu un certain nombre de personnes déçues de l'absence de décorations à certains endroits de la commune. Ce courrier vaut la peine d'être pris en compte pour les années futures. Il propose un renvoi au Conseil administratif.

M. BALMER MASCOTTO soutient ce renvoi et remarque que comme trop souvent lorsque le Conseil municipal reçoit des courriers, il peine à pêcher l'unité de matière. Cette dame se plaint-elle de la mauvaise qualité des décorations de Noël dans la commune, auquel cas il la renvoie dans la commune de Versoix et elle verra comme au Grand-Saconnex, c'est joli, ou se plaint-elle du fait que son quartier n'est pas éclairé joliment à Noël ? Il y a donc deux questions et il demande à laquelle le Conseil administratif va répondre.

Mme PERROTIN DURET indique que le groupe PLR souhaite aussi renvoyer cette lettre au Conseil administratif, en spécifiant toutefois que les chemins du quartier de La Tour sont privés et non pas communaux.

M. CHOLLET propose aussi un renvoi, pour le groupe UDC, au Conseil administratif afin qu'il prenne une décision à ce sujet.

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif pour réponse, à l'unanimité des membres présents moins 1 « non ».

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture du courrier du comité du Tennis-Club du Grand-Saconnex du 6 janvier 2015, concernant ses besoins en infrastructures (*annexe 2*).

M. STEINER a entendu dire qu'il y a un projet de construire deux courts supplémentaires, sans salle en-dessous. Il demande où en est ce projet.

M. POMATTO est ravi de voir ce courrier si peu de temps après que la commission des affaires sociales, culture, sport l'ait abordé. Il s'étonne du premier paragraphe de ce courrier, qui mentionne la date du 19 septembre 2011 et qui précise que le Tennis-Club n'a pas eu de réponse à ce jour.

Il trouve ce délai particulièrement long et il s'étonne que le club n'ait plus jamais rien demandé depuis 2011 et qu'il n'y ait pas eu de réponse suite au vote du Conseil municipal en 2011 ou en 2012. Il propose de renvoyer ce courrier au Conseil administratif pour qu'il y réponde.

Mme MICHAUD ANSERMET va dans le même sens et rejoint les propos de M. POMATTO. La commission avait parlé du développement du Centre sportif du Blanché et elle pense quand même que le Tennis a eu des nouvelles depuis. Lors de la dernière commission, le Conseil administratif a annoncé que deux courts de tennis seront réalisés dans le courant de l'année prochaine pour environ 3 millions de francs, avec un vestiaire sous les courts. Elle trouve surprenant d'avoir cette discussion au dernier Conseil municipal et que le club de Tennis se réveille soudainement.

M. COMTE explique que le développement et les plans récents qui ont été présentés à la commission des affaires sociales, culture, sport sont des plans « tardifs » pour le club de tennis, qui était à l'origine des études qui ont été conduites au Centre sportif du Blanché depuis 2011. On ne peut pas dire que le club ne se soit pas inquiété puisqu'à chaque assemblée générale auxquelles il a assisté, il a pu donner des nouvelles, à savoir que la commune a pu acquérir la parcelle pour construire ces courts, et leur promettre que deux courts supplémentaires seront réalisés. Finalement, les commissions en se penchant sur le projet, se sont demandées si ce n'était pas l'occasion de construire une salle de sport sous les courts de tennis. Les récents développements ont montré qu'il y avait un développement raisonnable et raisonné du Centre sportif et qu'aujourd'hui, il faut d'abord réaliser, en première étape, la réfection des deux terrains de football et la construction des deux courts de tennis qui manquent cruellement depuis des années. La salle sportive est prévue par la suite.

Ce projet est en cours de discussion avec les architectes et sera déposé, avec l'accord de la commission, en demande d'autorisation de construire. Le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal le plus rapidement possible avec les crédits de construction y relatifs.

Ce courrier est renvoyé au Conseil administratif pour réponse, à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

3a. Communications du Conseil administratif

Communications de M. COMTE :

Affaires immobilières : la chambre administrative de la Cour de Justice a rendu son arrêt le 9 décembre 2014 et a décidé de rejeter le recours de Swiss Life contre le droit de préemption exercé par la commune pour l'achat de l'immeuble du chemin François-Lehmann. C'est une bonne nouvelle pour la commune mais il faut encore attendre de savoir si Swiss Life décidera ou non de faire recours auprès du Tribunal fédéral.

Mobilité : M. COMTE confirme qu'en 2014 à nouveau, les frais de véhicules « Mobility » ont été couverts et que la commune est déchargée de la couverture du chiffre d'affaires qu'elle a, par contrat, avec la société Mobility. Le Conseil administratif va relancer cette société pour avoir un nouvel examen des chiffres afin de savoir s'il serait utile et possible d'acquérir un véhicule supplémentaire « Mobility » sur la commune.

Routes : pour répondre à Mme PERROTIN DURET qui s'inquiétait du fait que certains véhicules pouvaient emprunter à contre-sens la route François-Peyrot en sortant du giratoire qui mène au chemin du Pavillon, M. COMTE indique que la demande faite à la DGT d'un panneau de signalisation n'a malheureusement pas été acceptée par l'OFROU, propriétaire de cette bretelle. Le Conseil administratif a décidé de conserver l'acquisition de ce panneau indicateur « Grand-Saconnex » et de le mettre en amont, à la hauteur du giratoire, en espérant qu'il aura le même effet.

Développement durable : le Conseil administratif a reçu du Service cantonal du développement durable, la décision d'octroyer des subventions à différents projets que la commune lui avait soumis. CHF 6'000,- seront octroyés pour le projet Eco social 2, CHF 2'000.- pour le projet de bénévolat en entreprises ainsi que CHF 2'000.- pour le renforcement de la biodiversité dans le cadre de l'espace Préjins.

M. COMTE remercie les différents collaborateurs de la commune qui se sont occupés de préparer ces dossiers pour pouvoir obtenir ces subventions.

Communications de Mme BÖHLER :

Toutes commissions réunies : une séance aura lieu le 2 mars 2015, en présence de M. François LONGCHAMP, Président du Conseil d'Etat, qui viendra expliquer le processus de désenchevêtrement et les travaux qui sont en cours.

Le Président informe que le bureau avait le souhait de pouvoir inviter un magistrat d'une commune qui ne soit pas en faveur du désenchevêtrement que va défendre M. LONGCHAMP et d'inviter M. APOTHELOZ ou la Présidente de l'ACG, afin d'avoir deux points de vue sur cette question.

Mme BÖHLER relève qu'il y avait peut-être un ou deux magistrats qui étaient contre ce projet mais elle peut assurer qu'après la séance avec M. LONGCHAMP, plus personne dans la salle n'était contre. Le Conseil administratif s'oppose à cette proposition du bureau.

M. POMATTO trouve cette proposition tout à fait intéressante, car au sein du Conseil municipal, il y avait quand même une inquiétude quant à la teneur de ce désenchevêtrement. La position de M. APOTHELOZ est intéressante car il est vice-président de l'ACG.

Mme BÖHLER confirme et relève qu'à ce titre, comme Mme KUFER, Présidente, il doit rester relativement neutre en public.

M. POMATTO pense que M. APOTHELOZ n'est pas forcément négatif sur ce projet et que c'est un bon choix. Les personnes les plus négatives, vu les enjeux, sont les magistrats de la Ville de Genève.

M. BALMER MASCOTTO ne partage pas du tout cet avis. Il ne pense pas que cette « Toutes commissions réunies » soit le lieu de s'amuser avec un pour et un contre et voir qui argumente le mieux. Les Conseillers municipaux sont tous assez grands pour se forger leur propre avis. Si le Conseil d'Etat se déplace, il peut faire une présentation de son travail et le Conseil municipal pourra juger par lui-même ce qu'il en pense.

Le Président en prend acte et indique que le bureau retire sa proposition.

Elections 2015 : une séance d'organisation dans le cadre des élections est prévue le 5 février 2015 avec les Présidents et chefs de groupes des partis politiques, afin que tous aient les informations en même temps.

Statuts du personnel et des fondations communales : le statut du personnel est en cours de révision avec la commission ad hoc. Concernant ceux des Fondations, le Conseil administratif a travaillé sur les statuts en essayant d'établir une base commune. Après discussion avec les chefs de groupes, ces derniers voulaient que certaines choses soient uniformisées, notamment par rapport aux représentations du Conseil municipal. Par exemple, à la Fondation du Logement, il y a quatre représentants tandis qu'à la Fondation de la petite enfance, il y a un représentant par groupe politique représenté au Conseil municipal. L'idée est d'essayer d'uniformiser les règles, en proposant qu'il y ait un membre par groupe politique du Conseil municipal. Chaque Fondation ayant sa spécificité et des buts différents, les articles pourraient être adaptés à chacune, tout en ayant les mêmes articles de base.

Mme BÖHLER demande comment le Conseil municipal souhaite travailler, ce dernier devant donner son accord avant que les statuts soient envoyés au Grand Conseil pour approbation, ce qui devrait être fait avant la fin de cette législature. Est-ce que le Conseil municipal souhaite que les différentes fondations se prononcent d'abord sur les statuts ou est-ce que le Conseil municipal souhaite se prononcer d'abord ?

Après une discussion où chacun peut donner son avis sur la manière de procéder, le Président reporte la décision au point 6. – Propositions du Conseil administratif.

Communications de M. FAVRE :

Sécurité : le mercredi 4 février prochain, à 13h30, les sirènes retentiront dans toute la Suisse pour le test national des moyens d'alarmes à la population par la protection civile.

Mardi dernier, les magistrats délégués à la sécurité ont pu visiter la caserne principale des pompiers du SIS. Ils ont pu visiter ce bâtiment de 1957 et ont pu voir les nouvelles prérogatives du SIS au niveau de la sécurité pour les attaques chimiques. Ils ont noté des délégations cantonales supplémentaires et donc une augmentation des prestations.

En février prochain, les magistrats de la rive droite du lac se réuniront pour continuer le projet de la collaboration et de mise en place de synergies au niveau des compagnies des pompiers volontaires.

Le 21 mars prochain en matinée seront organisées des portes ouvertes au CVHS afin de faire connaître à la population les métiers qui s'y tiennent, soit toute la partie sécurité mais aussi la mise en place du développement durable par la voirie et les serres de la commune pour le fleurissement des parterres.

3b. Réponses aux suspens du Conseil municipal :

Question de M. EYA NCHAMA pour donner accès à la fibre optique à tous les habitants du ch. des Crêts-de-Pregny : M. COMTE explique que la commune a réellement fait son possible auprès des SIG (lettres de doléances envoyées à plusieurs reprises) pour que la fibre optique soit connectée aux habitations, comme cela a été communiqué par les SIG, mais ses efforts restent malheureusement vains. Les SIG, rencontrés par le Conseil administratif en décembre 2014, ont confirmé que tous les ménages ne pourront pas être connectés à la fibre optique et ce, tant sur la commune du Grand-Saconnex que dans le canton de Genève, compte tenu des frais d'installation considérables.

Question de M. BALMER MASCOTTO qui aimerait savoir à quel moment le projet d'hôtel à Palexpo sera présenté en commission : M. COMTE répond qu'il revient au Conseil administratif de se prononcer sur le projet lors de la requête en autorisation de construire. Le Conseil municipal n'a pas à se prononcer sur celui-ci. Dès lors, cet avant-projet d'hôtel ne sera pas présenté en commission. Cependant, M. BALMER MASCOTTO a pu lire dans la presse l'emplacement du projet, le programme et le calendrier prévisionnel de réalisation de cet hôtel, qui sont exactement les informations déjà transmises au Conseil municipal. Ce dossier sera bien évidemment consultable au Département lors du dépôt en autorisation de construire.

Question de M. BRADLEY sur une interdiction faite aux piétons de marcher sur des chemins privés : M. COMTE indique que le panneau auquel il est fait référence (au chemin Pré-Carbeux) était un panneau de déviation provisoire, pendant une phase du chantier visant à créer un réseau d'assainissement des eaux dans ce secteur. Dans tous les cas, il ne peut être interdit à un piéton de cheminer dans un chemin privé ouvert au public.

Question de Mme PERROTIN-DURET sur la source de bruits nocturnes, vraisemblablement provenant de l'aéroport : M. COMTE informe que la commune a envoyé une lettre à l'aéroport de Genève leur demandant si des mouvements particuliers d'avion avaient été effectués au-delà de 0h30 dans la nuit du mardi 25 au mercredi 26 novembre. Il reste dans l'attente de leur réponse. Il ajoute que les bruits d'hélicoptère entendus le lundi soir de la semaine passée étaient dus par l'arrivée du Secrétaire d'Etat américain à une réunion concernant la problématique du nucléaire.

Proposition de M. PORTIER de prendre contact avec un propriétaire au ch. Bétems pour combler avec de la végétation les zones de jeux d'enfants : M. COMTE remercie M. PORTIER de cette proposition qui consiste à planter des végétaux dans les zones de jeux afin d'éviter l'entreposage des débarras. Il a transmis cette proposition de plantation par lettre à la régie du chemin Bétems le 9 janvier 2015. Par ailleurs, la commune entend contacter tous les propriétaires et régies du secteur Bétems pour engager une discussion en vue de s'accorder sur un état de propreté minimal à atteindre au chemin Bétems.

Proposition de Mme PORTIER de mettre un banc l'arrêt de bus « Le Nant » : M. COMTE remercie Mme PORTIER de sa proposition, qu'il trouve très utile. En effet, le banc provisoire mis en place sans doute par les usagers fait un peu « bricolage ». La commune va donc étudier la situation et mettre en place un banc officiel, ce qui nécessitera sans doute de créer un petit aménagement, car le trottoir est étroit à cet endroit.

Proposition de Mme PERROTIN-DURET de recontacter Etat pour pose d'un revêtement phono-absorbant au bas de la route de Ferney : M. COMTE informe qu'une lettre a été envoyée par le Conseil administratif en date du 9 janvier 2015 à la direction du génie civil du canton de Genève avec copie au Service de protection contre le bruit et les rayonnements non ionisants (SPBR), en demandant qu'un nouveau revêtement soit posé le plus vite possible, avant les travaux de la Route des Nations, et en tout cas avant la fin du délai imposé pour ce type de travaux d'assainissement du bruit routier, soit 2018. Il tiendra le Conseil municipal au courant de la réponse à ce courrier.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT de prolonger horaire ligne 53 jusqu'à 22h00 : M. COMTE indique qu'une lettre a été envoyée le 9 janvier 2015 par le Conseil administratif aux TPG en vue de soutenir cette proposition. Une fois la réponse obtenue des TPG, il reviendra devant le Conseil pour lui en communiquer la teneur.

Proposition de M. PORTIER de mettre un distributeur de sacs à chien et une poubelle au parc Carantec : M. COMTE signale qu'il y a déjà une poubelle dans ce secteur, le long de la route de Colovrex. La porte de la poubelle sera remplacée par le modèle qui intègre le distributeur de sacs pour chiens.

Motion du groupe socialiste « pour promouvoir des actions concrètes pour favoriser la nature dans les jardins et sur les balcons » : M. COMTE indique que ce sujet a été discuté par le Groupe de travail Agenda 21, à qui il avait été renvoyé. Des actions sont prévues et la motion a donc trouvé là sa réponse. Il renvoie au procès-verbal du Groupe de travail Agenda 21 pour plus d'informations. Ce projet a été accepté à l'unanimité du groupe et fera l'objet de diverses actions, soit au travers des journaux communaux soit sous d'autres formes au printemps prochain.

Question de M. BRADLEY sur la mise à jour des données communales sur facebook : Mme BÖHLER remercie M. BRADLEY pour sa lecture attentive de la page Facebook de la Ville du Grand-Saconnex, qui effectivement n'a pas été mise à jour correctement et elle s'en excuse. Les données des habitants ont été modifiées avec les chiffres de fin 2013, qui sont les derniers chiffres annuels disponibles. Quant aux emplois, les statistiques dataient du dernier recensement fédéral des entreprises, qui a été réalisé en 2008. Cependant, suite à votre question, la commune a pris contact avec l'office cantonal de la statistique, l'OCSTAT, qui l'a informée qu'une nouvelle statistique vient d'être introduite concernant les emplois à Genève. Les chiffres ont donc également été actualisés.

Question de M. HULLIGER qui demande pourquoi les courriers adressés aux Conseillers municipaux sont ouverts en mairie : Mme BÖHLER signale qu'il a déjà été répondu à la même question – qui avait été posée à l'époque par M. EYA NCHAMA – en octobre 2011. M. HULLIGER trouvera cette réponse à la page 80 du procès-verbal du 10.10.2011 – et elle la redonne par commodité : tout le courrier qui entre en Mairie est ouvert, sauf s'il est marqué confidentiel et personnel. Il en va de même du courrier adressé aux membres du Conseil administratif.

Proposition de M. BALMER MASCOTTO d'organiser une représentation théâtrale pour le « Bicentenaire » au Grand-Saconnex : Mme BÖHLER relève qu'elle n'a pas reçu de demande en direct mais suite à l'intervention de M. BALMER MASCOTTO, la commune a pris contact avec M. PIGUET, administrateur de l'association TARDES qui produit la pièce de théâtre en question. Une programmation au Grand-Saconnex est prévue dans le cadre de l'exposition organisée par la Mémoire du Grand-Saconnex, le 4 juin prochain à la salle communale des Délices.

Question de M. BRADLEY sur la possibilité de donner quelques coups de sécateurs dans la forêt du Jonc : M. FAVRE signale qu'il a déjà expliqué à M. BRADLEY les précédentes fois que la parcelle appartient à l'Etat avec une partie en secteur privé et qu'elle se situe en zone boisée. La commune n'a pas le droit d'intervenir dans des zones boisées, car elles doivent rester le plus naturelles possibles. Les chemins restent et doivent donc rester sauvages.

Proposition de Mme MAMIN-TISSOT pour une présentation du bilan des caméras de sécurité : M. FAVRE rappelle qu'il a régulièrement présenté des bilans très complets des installations de vidéosurveillance, notamment devant la Commission des finances qui en avait fait la demande. Il n'entend pas faire de nouveau bilan à ce sujet.

Proposition de M. JIMAJA de faire masquer la publicité « alcool » dans les magasins Denner : M. FAVRE signale que la commune n'a aucune base légale qui lui permettrait d'intervenir auprès de ces magasins afin de faire masquer les rayonnages d'alcool qui se trouvent à l'intérieur. Il tient à préciser qu'aucune publicité concernant la promotion de l'alcool n'est affichée sur les vitres.

4. Rapports des commissions :

4.1 Rapport des délégués au football-club Grand-Saconnex

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

4.2 Rapport de la commission prévention, sécurité concernant le courrier du 16.10.2014 relatif aux cambriolages au parking à caravanes de la route de Colovrex

M. CHOLLET donne lecture de son rapport.

5. Délibérations : Néant

6. Propositions :

Pour revenir à la question de Mme BÖHLER concernant la révision des statuts des Fondations, le Président met au vote la proposition de les envoyer en « Toutes commissions réunies » pour étude, avant de les soumettre aux Fondations.

Cette proposition est acceptée par 22 « oui », 1 non » et 1 abstention.

Mme BÖHLER annonce que cette séance est fixée au lundi 23 février prochain.

M. FAVRE souhaite que la commission prévention, sécurité se réunisse à la fin du mois de février ou début mars pour faire le bilan de l'année 2014 de la Compagnie des sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex, avec le nouveau commandant.

M. FAVRE aimerait qu'une commission se penche sur la poursuite du projet des terrains de football et des courts de tennis. Une première esquisse des plans a été présentée par Mme BÖHLER à la commission des affaires sociales, culture, sport. Il demande si le Conseil municipal souhaite que cette commission continue à tenir les rênes de ce projet ou s'il souhaite qu'une autre commission s'en saisisse.

M. CHOLLET pense qu'il faut que deux commissions se penchent sur le projet, soit la commission des affaires sociales, culture, sport et la commission des équipements publics.

Mme PERROTIN-DURET est d'avis que la commission sociale, culture, sport a commencé à étudier le dossier et doit continuer son travail

M. ECKERT pense que la commission sociale s'est prononcée sur le principe mais que pour la réalisation du projet, il vaut mieux que cela soit du ressort de la commission des équipements publics.

Mme MICHAUD ANSERMET rejoint l'avis de M. ECKERT. Elle soutient donc le renvoi à la commission des équipements publics.

Mme GIROD pense logiquement que la commission des équipements publics doit reprendre le projet, avec un fort soutien des clubs de tennis et de football, qui doivent être auditionnés.

M. CHOLLET retire sa proposition de double commission.

Le Président met au vote le renvoi du dossier à la commission des équipements publics, par 21 « oui » et 3 abstentions.

7. Route des Nations et grands travaux :

M. COMTE n'a aucune nouvelle information à communiquer.

8. Motions : Néant.

9. Résolutions :

9.1 Projet de résolution « pour l'information et la levée du secret sur les négociations de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS-TiSA) (annexe 3).

Le Président passe la parole à M. JIMAJA pour développer cette résolution.

M. JIMAJA rappelle que cette résolution a été déposée à la séance de décembre 2014 et que le Conseil municipal avait décidé de la traiter à la séance de janvier 2015, afin que chacun puisse en prendre connaissance tranquillement.

Il ne s'agit pas de faire ni le procès, ni l'apologie de l'accord TiSA, mais plutôt de se prononcer sur les règles qui régissent la Confédération. L'essentiel des points à défendre sont inscrits dans la résolution.

Le Président met au vote l'entrée en matière, qui est **acceptée par 19 « oui » et 5 « non »**.

M. JIMAJA donne lecture des conclusions de la résolution.

M. POMATTO souligne que le groupe socialiste est signataire de cette résolution. Concernant le point 1, il précise que la Suisse a été l'un des seuls pays qui a publié des choses, entre autres son offre, sur Internet.

Il a relu toute une série d'articles, certaines déclarations et certains points sur le site SECO et sur le site du Parlement. Pour donner deux points de vue, il va lire un paragraphe du journal Le Temps du 4 juillet 2014 :

« TiSA risque de bouleverser le quotidien de population entière, libéralisation des services publics, liberté totale d'Internet, libéralisation à outrance des services financiers, menaçant les normes sociales et environnementales. Ce rouleau compresseur pourrait déréguler presque tous les secteurs. C'est l'accord le plus secret jamais négocié. La Suisse est le seul pays à avoir publié son offre sur Internet. La Norvège a suivi, mais les autres refusent ».

M. POMATTO relève que Le Temps n'est pas un journal particulièrement de gauche.

Il aimerait aussi lire un extrait du journal Le Monde du 9 juillet 2014 :

« Actuellement, un pays membre de l'Organisation mondiale du commerce OMC n'est tenu de libéraliser que les secteurs sur lesquels il a explicitement donné son accord, en les inscrivant sur une liste positive. TiSA prévoit d'inverser cette logique en introduisant des listes négatives. Seuls les secteurs cités explicitement dans les accords ne sont pas libéralisables, ce qui ouvrira la possibilité de libéraliser et par défaut, tous les nouveaux secteurs de l'économie, de la santé et de l'éducation, en passant par l'énergie. Les Etats seront donc menacés de poursuites s'ils maintiennent des monopoles publics ou favorisent leurs entreprises locales pour relancer la croissance, à moins d'avoir auparavant négocié des exemptions dans certains secteurs ».

M. POMATTO indique qu'il faut noter que ces exemptions doivent être faites au moment où l'accord est signé et dans le cadre de la Suisse, cela peut toucher toute une partie de services publics, dont les TPG, les CFF etc...

Si l'on dérègle en entier, il peut y avoir aussi des parties comme l'enseignement ou autre qui rentreraient en ligne de compte.

Mme MAMIN-TISSOT indique que le PDC avait décidé de ne pas entrer en matière sur cette résolution. Il peut partager les préoccupations soulevées par les Verts et les socialistes, mais au niveau communal, il se sent dépourvu par rapport à la complexité de ces relations commerciales.

Une pétition au sujet de ces accords avait été classée par le Conseil municipal et ce soir, le PDC revient avec la même recommandation faite au moment de la pétition, à savoir que chacun dans son groupe doit solliciter ses représentants au niveau du Conseil national et du Conseil des Etats pour qu'ils se penchent sérieusement, dans le cadre de leurs commissions, sur ces travaux qui sont éminemment importants sur les problématiques de commerce international et de responsabilité dans les régies publiques.

Mme MAMIN-TISSOT annonce que le PDC rejettera cette résolution.

Mme PERROTIN-DURET partage l'avis donné par Mme MAMIN-TISSOT. Le groupe PLR est partagé à ce sujet. Elle relève qu'effectivement, ces compétences sont fédérales et comme elle l'avait déjà dit lors du Conseil municipal du 13 octobre 2014, il faut faire avancer les idées dans les différents groupes politiques représentés à Berne. Elle voudrait féliciter les membres du Conseil municipal qui ont envie de se lancer dans cette étude, car finalement ils veulent peut-être devenir représentants de leur parti à Berne.

Elle-même ne se sent pas compétente pour analyser ces accords et pour cette raison, elle a refusé l'entrée en matière et se tient à cette décision.

M. HULLIGER relève que cette résolution a été déposée par l'UDC dans d'autres communes, bien avant celle-ci. Pour l'UDC, il est très important que des racines remontent depuis les communes jusqu'au fédéral et qu'elles passent aussi par les groupes au niveau des députations cantonales. La section UDC du Grand-Saconnex soutient cette résolution.

M. POMATTO aimerait répondre à Mme MAMIN-TISSOT et à Mme PERROTIN-DURET en expliquant que c'est vraiment une inquiétude qui est mise en avant, avec une demande d'information et de communication. Les signataires de la résolution ne se sont pas prononcés, même si de prime abord ils sont réfractaires à ces accords. Le but d'une résolution, même si elle est faite par un parlement communal, est tout simplement la voie par laquelle le Conseil municipal exprime son opinion sur un objet quelconque. S'il a une inquiétude, il est tout-à-fait de son devoir et de sa compétence de l'exprimer. Cela ne veut pas dire que c'est le Conseil municipal qui va traiter le sujet car il est évident que les Conseillers ne sont pas des économistes et qu'ils ne siègent pas à Berne au niveau fédéral. Mais ils peuvent dire « attention », il y a quelque chose de problématique et cela vaut la peine qu'une transparence et des discussions aient lieu sur ce type d'accords.

Comme c'est la première fois qu'il prend la parole en 2015, M. EYA NCHAMA présente ses meilleurs vœux à l'assemblée.

Il voit de la contradiction dans les propos du groupe PDC et du groupe PLR. En juin 1999, la Suisse a signé des accords bilatéraux avec l'Union européenne. Ces accords ont été approuvés par l'ensemble du peuple suisse par référendum. On ne peut pas dire que ce sont seulement les députés à Berne, ou le Conseil fédéral ou le Conseil des Etats qui ont approuvé ces accords. Mais il a été demandé au peuple suisse s'il voulait de ces accords bilatéraux ou non.

Lorsqu'il y a une loi fédérale, par exemple la loi sur l'asile, proposée par Berne, il peut y avoir un référendum pour que l'ensemble des citoyens suisses se prononce.

M. EYA NCHAMA trouve bizarre que dans certaines situations, on demande à l'ensemble de la population suisse de prendre une décision, et que dans d'autres situations on dise que l'on n'est pas compétent. Est-ce que le peuple suisse avait la compétence de discuter des accords bilatéraux à Bruxelles ?

Les gens sont des citoyens éclairés, des citoyens qui doivent défendre l'ensemble des intérêts de leur pays et qui doivent entrer en matière sur tous les sujets qui leur sont proposés.

La Suisse n'est pas un état bananier et n'est pas un état analphabète. Tous les Suisses savent lire et écrire. Le niveau d'alphabétisation suisse est supérieur au Malawi par exemple. Le peuple suisse peut traiter toutes les situations.

C'est pour cette raison que si les Conseillers municipaux sont inquiets sur une question, ils doivent défendre les intérêts suisses. Le groupe socialiste est inquiet et c'est pour cette raison qu'il est entré en matière.

M. LEGERET, à la lecture de tous les documents reçus, comprend l'inquiétude et estime que ces accords, s'ils se réalisent, sont préoccupants. A partir de là, il n'est pas certain que ce sont les 3000 communes suisses qui doivent écrire au Conseil fédéral, pour donner un avis. S'il y a un référendum, chacun pourra en discuter dans le cadre des partis. Mais à ce stade de la discussion, ce sont les chambres fédérales qui doivent se prononcer. Le parlement du Grand-Saconnex s'occupe des affaires communales, locales et chaque groupe a ses représentants députés au cantonal ou au national. D'écrire au Conseil fédéral ne lui semble pas la bonne formule.

Mme PERROTIN-DURET appuie les propos de M. LEGERET. Le système démocratique ne veut pas dire que ce sont les Conseillers municipaux qui doivent écrire à Berne et au Conseil fédéral, chaque fois qu'ils ont un doute sur une chose. Le système démocratique est composé de partis et de représentations. Un travail est fait à l'intérieur des partis et lorsqu'il y a des doutes sur des choses ou des convictions, c'est mené tout en haut de la pyramide du Conseil national et du Conseil des Etats. Là, il y a des commissions qui se penchent sur des problèmes bien particuliers avec des gens qui ont des compétences au niveau fédéral sur l'avenir de la Suisse.

Si une loi émane de ces discussions, il peut y avoir un référendum ou une initiative, mais elle pense qu'en tant que membre du Conseil municipal, elle n'a rien pour analyser concrètement quelque chose. Chacun doit faire ce travail à l'intérieur du parti pour que cela remonte. Voilà pourquoi elle pense qu'il faut rejeter cette résolution.

M. ECKERT met le doigt sur le fait que ces accords peuvent avoir des conséquences sur d'autres accords internationaux, qui vont jusqu'à un niveau assez profond dans la démocratie suisse, c'est-à-dire au niveau d'une commune. C'est pour cela que les Verts n'ont pas voulu faire une prise de position sur la politique fédérale, voire la politique internationale, mais simplement poser une question par rapport à des effets qui peuvent avoir lieu sur une commune.

Il est clair que l'administration centrale ne sera probablement pas mise en concurrence, mais il se pose des questions sur le reste. Le service des sports pourrait être libéralisé, l'entretien du pays pourrait être libéralisé.

Au travers de ces accords, certains services actuellement fournis par l'administration communale pourraient être mis en concurrence avec d'autres. Ce qui est inquiétant, c'est de ne pas savoir exactement ce qui va être mis en concurrence. La résolution ne s'oppose à rien, mais demande simplement à être informé par rapport aux conséquences sur la politique communale. Il peut y avoir une influence extrêmement forte sur la politique communale et c'est dans un sens totalement démocratique que les Verts et les socialistes demandent à être informés.

Les communes doivent se faire du souci et ont le droit d'être informées. C'est ce que demande la résolution.

Le Président met au vote la résolution, qui est acceptée par **12 « oui », 7 « non » et 4 abstentions.**

10. Questions des Conseillers municipaux

M. CHOLLET demande si une sécurité supplémentaire pourrait être faite au niveau du parking souterrain de la Migros du Pommier, afin que plus personne ne puisse accéder au toit de ce parking et d'éviter ainsi un accident. En effet, il y a régulièrement des jeunes qui s'amuse sur ce toit.

M. CHABRY constate que depuis un mois, la banque Migros à la route de Ferney est allumée en permanence, nuit et jour. Il demande si c'est normal.

M. CHABRY demande s'il est possible de voter à bulletins secret les candidatures à la naturalisation suisse.

Le Président répond que selon l'art. 52 du règlement du Conseil municipal, aucun vote ne peut se faire au scrutin secret.

Mme PERROTIN-DURET a entendu dire que lors des Vœux à la population, des questions du public envoyées à l'administration communale un mois à l'avance n'avaient pas été traitées par le Conseil administratif. Elle demande s'il y a une procédure particulière à ce sujet.

M. COMTE explique qu'effectivement, il y a un courriel avec une question adressée à l'occasion des Vœux à la population qui a été mal aiguillé. Le Conseil administratif répondra à ces personnes directement.

M. ORSINI cède la présidence à Mme MICHAUD ANSERMET et demande si le parc à chiens du parc Sarasin pourrait être recouvert de copeaux. En effet, il lui a été rapporté que vu la météo, bêtes et propriétaires pataugent gaiement.

M. ORSINI reprend la présidence.

11. Propositions des Conseillers municipaux

11.1 Approbation du calendrier des séances – 1^e semestre 2015 :

Le Président signale le changement de date de la séance d'installation de la législature 2015-2020, qui aura lieu le mardi 2 juin 2015. La première séance du Conseil municipal se tiendra le lundi 22 juin 2015.

Ce calendrier est accepté à par 23 « oui » et 1 abstention.

Concernant les dates du 2^e semestre 2015, Mme BÖHLER informe que suite aux discussions avec plusieurs Conseillers municipaux et comme elle l'a annoncé lors de la présentation du budget 2015, la proposition est faite de répartir l'étude du budget 2016 sur cinq séances, dont trois ou quatre seraient réservées pour les commissions, la dernière séance étant réservée pour la Commission des finances.

Le Conseil municipal devra avaliser cette façon de faire à la première séance de la prochaine législature.

11.2 Autres propositions

M. JIMAJA propose de mettre des bancs à la zone nature du Marais.

12. Communications et divers

Agenda :

Mme MICHAUD ANSERMET annonce le petit-déjeuner gourmand du Four à Pain qui aura lieu le 31 janvier à la Ferme Sarasin.

Divers :

Mme MICHAUD ANSERMET aimerait revenir sur la soirée des Présidents des sociétés communales. Elle-même et plusieurs personnes présentes à cette soirée ont eu la même réflexion concernant la présentation sur la comptabilité, qui était très intéressante jusqu'au moment où la personne a commencé à vendre son beefsteak. C'était désagréable et déplacé.

Mme BÖHLER signale qu'elle a eu de nombreux remerciements pour cette présentation. Il n'y a aucune obligation de faire quoique ce soit. Ce n'est pas la première fois qu'il y a des présentations lors de ces soirées.

M. JIMAJA félicite M. EYA NCHAMA qui a fêté son 70^e anniversaire au début du mois de janvier. L'assemblée applaudit.

M. EYA NCHAMA relève qu'il commence aujourd'hui une nouvelle jeunesse.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h45.

La Secrétaire

Le Président

Francine MAMIN-TISSOT

Antoine ORSINI

Ann. ment.